

La Roche sur Yon, le 8 octobre 2007

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE  
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
DES PAYS DE LA LOIRE

Groupe de subdivisions de La Roche sur Yon  
Z.I. Nord - 135 rue Philippe Lebon  
85000 LA ROCHE SUR YON

## RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Objet : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques  
Syndicat Mixte TRIVALIS - Centre de tri de Mouzeuil Saint Martin.

Vos réf : Transmission du 8 octobre 2007 de Monsieur le préfet de la Vendée.

Le présent rapport a pour objet une demande de traitement temporaire de déchets ménagers provenant du SMICTOM VALS AUNIS (17).

### 1. - Exploitant

Raison sociale : TRIVALIS

Établissement : Zone industrielle La Tonnelle  
85 370 Mouzeuil Saint Martin

Siège social : 14, place de la Vendée  
85 000 La Roche sur Yon

Situation administrative : arrêté préfectoral n°05-DRCLE/1-137 du 8 mars 2005

### 2. - Objet du présent rapport

La Société COVED a subi la destruction par incendie du centre de tri des emballages ménagers qu'elle exploite à Salles-sur-Mer (17). Elle sollicite donc l'accès à deux centres de tri publics dont Trivalis est propriétaire, à savoir le Centre de tri de Mouzeuil-Saint-Martin et celui de la Roche-sur-Yon.

Le Comité syndical de Trivalis réuni le 24 septembre dernier a, compte tenu des circonstances exceptionnelles et de l'urgence avérée, donné un accord de principe à l'accueil et au traitement de ces déchets ménagers par solidarité avec les collectivités du département voisin qui en sont les producteurs.

Les arrêtés préfectoraux des deux équipements vendéens ne prévoient pas une zone géographique permettant l'accès de ces déchets aux centres de tri. Des autorisations par arrêtés préfectoraux complémentaires sont donc nécessaires pour en définir les conditions d'accès.

Les déchets reçus sont de même nature que ceux admissibles sur le centre, à savoir des emballages ménagers (flaconnages plastiques, contenants métalliques ferreux ou non ferreux, briques alimentaires, cartonnettes, cartons ondulés imprimés, cartons ondulés bruns.)

L'opération s'effectuera dans un délai estimé à 18 mois, répartie selon les tonnages suivants : 270t en 2007, 1 100t en 2008, 540t en 2009. La demande prévoit également une augmentation des tonnages traités de 8 000 t/an à 10 000 t/an durant cette période.

### **3. - Proposition**

Nous proposons aux membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'émettre un avis favorable à la demande présentée par le syndicat mixte TRIVALIS pour l'admission à titre exceptionnel des déchets ménagers à trier en provenance du SMICTOM VALS AUNIS (17).

Un projet d'arrêté préfectoral complémentaire est annexé au présent rapport.